



NB INFO

BM Info n° 7

Août 2016



La lettre d'actualité
de la Ville de Neuf-Brisach
<http://www.neuf-brisach.fr>



Hotel de Ville

4, rue de l'Hôtel de Ville
68600 Neuf-Brisach

Téléphone :
03 89 72 51 68

Télécopie :
03 89 72 85 87

mairie@neuf-brisach.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi : de
08h à 12h et de 14h à
18h

Mercredi : de 08h à 12h -
FERMÉ L'APRES-MIDI

Vendredi : de 08h à 12h
et de 14h à 17h



Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Alors qu'en toute période estivale nous recherchons un peu de « chaleur » et du « repos », voilà que nous sommes encore une fois plongés dans l'horreur avec les dramatiques attentats survenus à Nice et Saint-Etienne-du-Rouvray.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour condamner fermement ces actes barbares, témoigner tout son soutien aux familles et aux proches des victimes et émettre l'espoir de « plus jamais cela ».

*Voici que nous abordons déjà le huitième mois de l'année avec une activité municipale toujours dense, je voulais relever plusieurs événements très positifs et encourageants. Le premier est le fait qu'il vient de se créer un groupe de personnes bénévoles « Les amis des remparts » voulant œuvrer à valoriser notre belle petite ville. Nous ne pouvons que les soutenir et les encourager à réussir les objectifs et actions qu'ils se sont fixés et qui sont décrits dans **leur** fiche de présentation jointe à ce bulletin. Ensuite, l'exposition Land'Art dans nos remparts, imaginée par des professeurs du collègue de Volgelsheim et des personnes de la ville, a été une expérience inédite avec un nombre très important d'écoles, d'artistes, d'artisans, d'associations et de bénévoles impliqués. Elle continue d'attirer de nombreux visiteurs et a donné un véritable sens à l'utilisation culturelle de notre patrimoine. Enfin, et vous êtes nombreux à le dire : « que de monde visite notre ville en cette période estivale ! ».*

Voilà trois éléments très positifs pour notre ville. Ils nous confortent dans le travail réalisé avec vous tous qui vous impliquez au quotidien pour un meilleur cadre de vie.

Je voudrais également aborder avec vous un sujet très important qui est en réflexion depuis plus de deux ans et qui concerne l'avenir de notre Usine Electrique Municipale (UEM). Comme vous le savez, cela fait quelques années que le Gouvernement avait annoncé l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité. Aujourd'hui, c'est chose faite puisque depuis le 1^{er} Janvier 2016 ce marché est libre pour les clients à « tarifs jaunes » et à « tarifs verts ». Ceci change complètement le système d'achat et de vente de l'électricité et commence à bouleverser le système économique de notre Usine électrique municipale. Il était donc nécessaire de repenser et de décider de quel avenir nous voulons pour notre UEM. Vous pourrez lire l'avancée des réflexions sur ce sujet aux pages 9 et 10 de ce bulletin.

Sachant compter sur toute votre confiance et votre positivité face aux moments difficiles que nous vivons dans notre Pays et dans ce monde en mutation, je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en ma considération distinguée.

Avec toutes mes amitiés !

Richard Alvarez

<<< Synthèse des principales délibérations votées par le Conseil Municipal

En date du 16 et 30 novembre 2015, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015
- **Approuve** la reconduction du dispositif de transport des collégiens de Neuf-Brisach pour la période du 02 novembre 2015 jusque fin mars 2016 et approuve les tarifs mensuels suivants :
20€ pour un enfant, 36€ pour deux enfants et 51€ pour trois enfants et plus
- **Modifie** le budget primitif communal 2015 pour un montant de +5 200€ en section d'investissement
- **Adhère** au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres intercommunaux au 1^{er} décembre 2015
- **Décide** de ne pas maintenir le 1^{er} adjoint dans ses fonctions et de conserver le nombre de 5 postes d'adjoints au Maire
- **Décide** le versement de la prime de fin d'année au personnel communal (comme les années précédentes) et approuve l'attribution de bons d'achat aux enfants du personnel pour Noël
- **Approuve** la décision modificative N°3 au budget primitif 2015

En date du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les procès-verbaux des séances du 16 novembre et du 30 novembre 2015
- **Accepte** les conventions entre la Ville de Neuf-Brisach et la FDFC68 fixant les modalités et les conditions de partenariat pour le fonctionnement de l'accueil de loisir périscolaire et les nouvelles activités périscolaires 2015/2016
- **Verse** une subvention de 85,10€ à l'USEP VAUBAN de Neuf-Brisach pour 2015/2016
- **Approuve** les versements des subventions 2014 et 2015 à l'association « Passerelles » et exceptionnellement au CSL Section Hand-ball pour leur déplacement dans les Vosges
- **Autorise** le Maire à consulter et signer toutes pièces en relation avec le dossier de vidéo-protection de la Ville
- **Adhère** à compter du 1^{er} janvier 2016 au contrat d'assurance groupe 2016/2019 négocié par le CDG68 dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire
- **Autorise** l'engagement la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au vote du budget primitif 2016
- **Approuve** la décision modificative N°4 au budget primitif 2015

En date du 19 janvier 2016, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015
- **Demande** la modification du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour soumettre la fusion de la Communauté de Communes de l'Essor du Rhin et de la Communauté de Communes du Pays de Brisach
- **Désigne** Monsieur Alvarez comme délégué titulaire et Monsieur De Viveiros comme délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres intercommunaux
- **Adopte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GrDF
- **Approuve** l'avenant N°1 à la convention de délégation de gestion du Camping Vauban de Neuf-Brisach modifiant le montant de la redevance annuelle.
- **Fixe** le montant de la redevance de location des jardins communaux à 20€ / are et par mois et fixe le montant de la caution à 200€
- **Décide** d'acquérir les parcelles cadastrées section 05 N°260p et N°261p – rue des Tisserands – d'une contenance totale de 268m²

En date du 22 février 2016, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016
- **Approuve** le règlement appliqué aux jardins communaux
- **Prend acte** du rapport d'activité 2015 du Camping Vauban
- **Approuve** le projet de création d'un terrain multisports et d'un skate parc, **fixe** le montant de l'enveloppe budgétaire (96 000€ TTC) et **autorise** le Maire à déposer des demandes de subventions
- **Entérine** la décision prise par la Commission Communale d'Ouverture des Plis concernant l'attribution du marché de mise en œuvre de la vidéo-protection de la Ville
- **Fixe** l'enveloppe de participation de la Ville au projet LAND'ART à 20 000€

En date du 21 mars 2016, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 22 février 2016
- **Adopte** le compte de gestion du Trésorier pour la Ville et le CCAS exercice 2015
- **Adopte** le compte administratif de la Ville et du CCAS pour l'exercice 2015
- **Attribue** le marché de travaux 2016 de valorisation végétale des remparts à la Sarl HASSENFORDER
- **Autorise** le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude entre la Ville et l'UEM

En date du 04 avril 2016, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 21 mars 2016
- **Approuve** l'affectation des résultats de l'exercice 2015 Ville et CCAS telle que présentée en séance
- **Vote** le budget primitif « Ville » de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté en séance et décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales (taxes d'habitation, sur foncier bâti et sur le foncier non bâti).
- **Vote** le budget primitif du CCAS 2016 tel qu'il est présenté en séance
- **Affecte** les dépenses afférentes au repas des aînés de la ville au compte 6232
- **Autorise** la location de la Tour des Beaux-Arts à l'Agence CIC pour un montant de 300€

En date du 18 avril 2016, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 04 avril 2016
- **Décide** d'initier les démarches nécessaires à l'évolution du mode d'exploitation du service public de distribution électrique, production et commercialisation de l'énergie électrique et à l'apport des activités de la régie UEM Neuf-Brisach à la SEM VIALIS
- **Approuve** le versement de subventions pour l'année 2016 aux associations patriotiques, culturelles et sportives
- **Autorise** le Maire à recruter pour faire face aux besoins saisonniers (musée, service technique, service administratif)
- **Emet** un avis favorable au projet de périmètre de fusion de la Com Com Essor du Rhin et de la Com Com du Pays de Brisach

En date du 24 mai 2016, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 18 avril 2016
- **Décide** d'approuver le programme 2016 de rénovation des écoles de Neuf-Brisach pour un montant total prévisionnel de 219 000€ HT
- **Approuve** le nouveau plan de financement de la rénovation extérieure de la Mairie (toiture/charpente – fermetures – façades – serrureries / ferronneries)
- **Accepte** de céder une partie de la parcelle cadastrée section 05 N°51 d'une contenance de 87.54m² au prix de 12 000€ l'are

En date du 06 juin 2016, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le bail emphytéotique entre la Communauté de Communes du pays de Brisach et la Ville de Neuf-Brisach afférent à la mise à disposition des locaux destinés au réaménagement de l'Office du Tourisme intercommunal

En date du 20 juin 2016, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 24 mai 2016
- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 06 juin 2016
- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle au Foyer Socio-Educatif du Collège de Volgelsheim
- **Approuve** le versement de subvention à la Ville Biesheim pour la fréquentation 2016 de la médiathèque
- **Autorise** la société HELI TRAVAUX à utiliser le terrain d'entraînement du stade de Neuf-Brisach comme hélisurface dans le cadre de vols touristiques
- **Modifie** le budget communal 2016 par décision modificative N°1
- **Décide** de la création d'une commission MAPA

<<< Le budget de la ville voté au 1^{er} trimestre



Exécution du Budget 2015

Budget de fonctionnement

Les recettes qui étaient de 2.042.000€ en 2014 sont passées à 1.910.000€ en 2015.

Les dépenses sont passées de 1.440.000€ en 2014 à 1.504.000€ en 2015 ; ces chiffres ont permis de dégager un excédent d'environ 406.000€.

Budget d'investissement

Les dépenses qui s'élèvent à 1.645.000€ en 2015 ont permis l'achat du bâtiment de l'ancien ED , la construction des jardins familiaux, l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un parking, des travaux d'amélioration au bâtiment Mahon, la réhabilitation des remparts, plusieurs études sur des bâtiments classés et divers autres travaux de voirie, fontaine, etc.....

Budget primitif 2016

Fonctionnement

Les prévisions de dépenses sont de 1.670.000€ et les recettes de 2.580.000€ ; ces chiffres devraient permettre de dégager un excédent de fonctionnement d'environ 900.000€.

Investissement

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2016 s'élèvent à 3.450.000€ et les recettes à environ 2.500.000€

Les principaux projets prévus pour 2016 sont les suivants:

- Poursuite de la réhabilitation des écoles élémentaire et maternelle
- Réhabilitation de bâtiments communaux
- Travaux de restauration des remparts phase III
- Construction d'un terrain multi sports et d'un skate parc
- Valorisation végétale et écologique des remparts
- Installation de la vidéo surveillance
- Réfection de la rue de l'Arsenal et autres travaux de voirie
- Divers travaux de nettoyage et de réhabilitation des casemates
- Rénovation extérieure Mairie
- Création d'une maison de santé
- Diverses études dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments



Taxes Locales

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas changer en 2016 le taux des 3 taxes locales. Elles sont donc maintenues à **10,47%** pour la taxe d'habitation, **11,32%** pour le foncier bâti **25,50%** pour le foncier non bâti.

<<< Le Conseil Municipal des Jeunes

Tous ensemble, nous pourrions faire mieux pour que notre **Ville soit une Ville propre**

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a distribué le samedi 27 mars des tracts concernant la propreté en Ville.

De nombreux endroits en Ville sont jonchés de papiers, mégots et d'excréments de nos animaux de compagnie alors que des sachets sont pourtant mis à disposition des propriétaires de ces animaux à plusieurs endroits en Ville.

Le Conseil Municipal des Jeunes souhaite interpeller les habitants, photos à l'appui, prises par les enfants et par le personnel de la ville, qui ont été reproduites sur les tracts distribués où l'on constate une négligence certaine de la part de nos concitoyens.



<<< Les conseils municipaux des jeunes se rencontrent !



La Commune d'OTTMARSHEIM nous a contactés en début d'année pour mettre en place des échanges entre les Conseillers Municipaux des Enfants. Nous nous sommes donc rendus à OTTMARSHEIM le samedi 12 mars 2016 où un programme chargé nous attendait :

Tout d'abord la visite théâtralisée de l'abbatiale octogonale St Pierre et Paul, en compagnie de Cunégonde d'Altenbourg, qui a passionné les petits comme les grands.

Ensuite, nous nous sommes rendus à la Salle des Fêtes pour participer à une série de jeux concoctés par les enfants d'OTTMARSHEIM, puis ce fut l'heure du goûter qui a permis aux jeunes de faire un peu plus connaissance.

L'après-midi s'est terminé par une visite de l'écluse durant laquelle nous avons eu la chance de voir passer une péniche.

Après remise d'un petit cadeau, ce fut le moment du retour,

certes tardif mais tout le monde avait passé un excellent après-midi.

Le CME d'OTTMARSHEIM viendra à Neuf-Brisach le samedi 18 juin 2016 pour découvrir notre belle Ville.

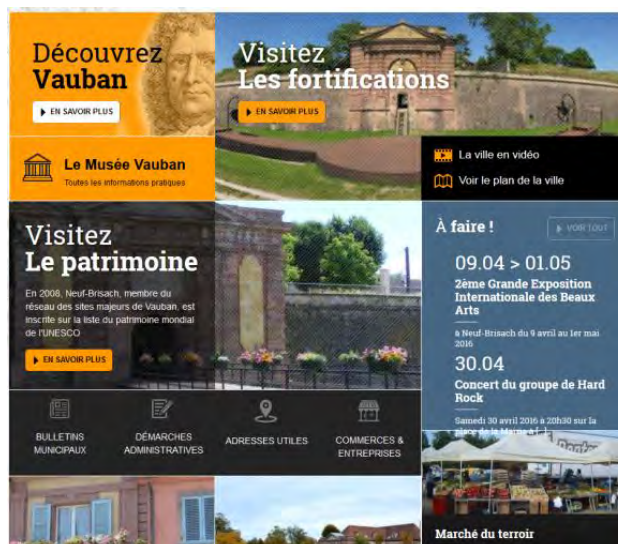
<<< Notre nouveau site internet

Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement du nouveau site internet de la ville :

www.neuf-brisach.fr

Tous nos évènements et manifestations sont annoncés

Artisans, associations, amicales, commerçants !!! si vous souhaitez annoncer vos manifestations sur le site de la ville, faites-nous parvenir les informations avec photos (libres de droit) à l'adresse suivante : mairie@neuf-brisach.fr



<<< L'élagage des tilleuls de la place d'Armes

Les nombreux tilleuls qui ornent notre Place Centrale de la ville ne sont pas très en forme. Effectivement, depuis plusieurs années on constate beaucoup de branches mortes et une certaine difficulté à obtenir des arbres bien touffus. Pour les aider dans leur développement, une opération d'oxygénation des racines avait été réalisée il y a cinq ans.

Cet hiver, un élagage a été fait avec coupe et retrait de toutes les branches mortes. Nous espérons que cette opération va renforcer ces magnifiques tilleuls, arbres qui symbolisent « la liberté ».



<<< Les moutons sont de retour



Le berger Eric Hassendorfer a mené son troupeau de plus de 150 moutons, dimanche 17 avril dans les remparts de notre ville. 15 km effectué au départ de la ferme d'Hirtzfelden, en longeant le canal du Rhône au Rhin.

Une vingtaine de brebis et leurs petits ainsi qu'une vingtaine de chèvres les rejoindront prochainement.

Les moutons entretiendront les remparts de la ville comme chaque année, jusqu'en octobre : une solution écologique qui se fait en respectant la faune et la flore selon un calendrier établi par un biologiste.

<<< Les Jardins communaux... c'est parti, la saison commence.

Les jardins communaux sont progressivement occupés par tous ceux qui en ont fait la demande.

En plus d'une météo de printemps pas très propice au jardinage, quelques problèmes techniques ont dû être résolus notamment le pompage de l'eau.

Enfin, les « nouveaux jardiniers » sont ravis de voir pousser les plantes et d'être dans la nature avec la famille.



Election de Miss Muguet 2016

Le 9 avril dernier le comité de jumelage, avec le concours de la ville de Neuf-Brisach et du comité Miss Prestige Alsace, a organisé l'élection de « Miss Muguet. Ce sont 12 candidates qui se sont présentées et après un défilé en tenue de soirée et balnéaire, elles ont eu la difficile tâche de s'exprimer au micro.

Le public nombreux les a fortement encouragées et soutenues tout au long de la soirée. Peu après minuit, le verdict tomba et fut élue 2^{ème} dauphine Margot Guthmann d'Andolsheim, 1^{ère} dauphine Chloé Zimmerer de Wittelsheim et notre Miss Muguet Aline Heitzler de Biesheim



La fête du 1^{er} Mai



Malgré un temps assez mitigé, notre traditionnelle fête du Muguet s'est déroulée dans une très bonne ambiance, avec un public fort nombreux.

Miss Muguet 2016, Mlle Aline Heitzler accompagnée de ses dauphines ont défilé dans une calèche puis distribué le muguet au public.

Les visiteurs ont pu apprécier les créations des artisans, admirer les artistes de rues (clowns, jongleurs, échassiers,...), ainsi que les divers groupes folkloriques et musicaux, tout en profitant de la fête foraine.

Des nouveautés cette année fort appréciées du public, notamment les jeux surdimensionnés en bois qui ont fait la joie des familles, le maquillage pour les enfants, l'exposition de motos anciennes, sans oublier bien sûr l'exposition philatélique.

Nous remercions également les associations et restaurateurs qui ont proposé divers menus et collations tout au long de la journée.

Contre les cambriolages, soyez vigilants et ayez les bons réflexes !

- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous
- En cas d'absence, prévenez une personne de confiance
- Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation d'un cambriolage.



Contre les arnaques téléphoniques, soyez vigilants !

- Ne répondez pas à des appels téléphoniques dont les numéros vous sont inconnus et ne les rappelez pas non plus
- Ne répondez pas à des sollicitations frauduleuses

<<< QUEL AVENIR POUR NOTRE UEM

L'Usine Electrique Municipale a été créée en 1899 avec un statut de « régie directe » dirigée par le Conseil Municipal de Neuf-Brisach. Au fur et à mesure du temps, l'usine dessert plusieurs communes en électricité. En 2002, les contrats de concession avec les vingt communes de la zone de desserte ont été signés pour 25 ans avec l'UEM.

Le marché et les métiers de l'énergie ont profondément été transformés depuis 1996 et le marché de l'électricité est totalement ouvert depuis 2007. Alors que le statut de l'UEM n'avait pas changé depuis sa création, le conseil municipal décide de le faire une première évolution et de la doter à partir du 1^{er} Janvier 2010, de la « personnalité morale et de l'autonomie financière ». Ce changement avait pour objectif de donner à l'UEM une réelle autonomie juridique, financière, industrielle et commerciale sous la responsabilité d'un directeur et sous le contrôle d'un conseil d'administration composé de cinq membres désignés par le conseil municipal de Neuf-Brisach. C'était une première étape indispensable pour donner à l'UEM plus de flexibilité et de réactivité pour un meilleur service auprès de sa clientèle.

Ensuite, en août 2015, l'UEM est devenue une régie de recette, ceci afin d'améliorer encore la qualité du service aux clients.



Dès 2010, le Gouvernement annonçait la fin d'une partie des tarifs réglementés de vente pour les plus gros consommateurs au 1^{er} Janvier 2016. Aujourd'hui, c'est chose faite puisque les clients avec des « tarifs jaunes » et des « tarifs verts » avaient l'obligation de souscrire des offres sur le marché libre avant fin 2015. Les prix d'achat et de vente de l'électricité sont de ce fait complètement modifiés et l'approvisionnement en électricité pour les fournisseurs et donc pour l'UEM se fait à la bourse de l'électricité ou par d'intermédiaires organisés à cet effet et disposant des assises financières requises. Pour acheter dans les meilleures conditions possibles, il faut acheter de grosses quantités d'électricité ce qui ne peut pas être le cas de l'UEM qui est une entité relativement petite. Par ailleurs, l'UEM n'a pas les moyens techniques à elle seule de participer directement à cette « bourse » et elle est obligée de le faire faire au travers d'une autre société qui regroupe les achats de nombreuses régies d'électricité.

Au-delà de ces nouvelles difficultés d'achat et de vente à des prix compétitifs, l'UEM, si elle veut évoluer dans ce monde de l'énergie en plein changement, doit penser à :

- Son propre développement et à la mise en œuvre de nouveaux outils commerciaux et techniques (compteurs communicants, dématérialisation des factures, ...)
- La diversification de ses activités (la vente de gaz, des actions d'économie d'énergie...)

Toutes ces contraintes qui sont maintenant devenues réalité affectent déjà de manière sensible son chiffre d'affaire, et nous savons que cela va s'accroître avec une augmentation encore plus forte de la concurrence entraînant une diminution du nombre de clients et une augmentation significative des frais de fonctionnement avec la mise en place de nouveaux outils techniques indispensables pour continuer à proposer de nouvelles offres...

Démarches et orientations pour préparer le futur de l'UEM

Face à tous ces changements nous avons deux possibilités pour l'UEM :

1) L'UEM reste seule, telle qu'elle est aujourd'hui, elle abordera et subira ce marché ouvert de plus en plus concurrentiel avec toutes les contraintes et les risques qu'elle devra affronter.

2) L'UEM se regroupe avec une ou plusieurs autres entreprises d'électricité afin qu'ensemble elles se positionnent et se développent au sein de ce nouveau marché.

C'est cette seconde solution que nous avons privilégiée et étudiée au travers de contacts et réunions avec d'autres régies municipales et entreprises d'électricité plus importantes.

La solution qui finalement a été retenue est le regroupement de l'UEM avec la Société d'Economie Mixte VIALIS de Colmar.

Les contacts pris début 2015 et les différentes rencontres avec le Maire de Colmar, ont trouvé un écho favorable à un projet de rapprochement entre ces deux entités.

Pour mémoire, vous trouverez ci-après quelques données statistiques de l'UEM et de VIALIS

2015	UEM	VIALIS
Population desservie	24 000	100 000
Nbre de communes desservies	21 (électricité)	14 (électricité et/ou gaz)
Nombre de contrats de concessions	20	15 (électricité et gaz)
Effectif	23 personnes	222 personnes
Electricité - volumes acheminés - clients	191 GWh 12 300	467 GWh 40 800
Gaz Naturel - volumes acheminés - clients	/	765 GWh 29 600
Eclairage public - contrat maintenance	16	42
Signalisation lumineuse - contrat maintenance	/	36
TV par câble / Internet / Téléphonie	/	Pour Vialis : 19 112 clients TV / 11 757 clients Internet 5 095 clients téléphone En marque blanche : 4 980 clients TV 16 141 clients Internet 8 636 clients téléphone

A ce jour, une étude juridique et économique est en cours dans le cadre de ce projet de rapprochement. Il faut savoir qu'il ne pourra voir le jour que s'il permet de « maintenir les emplois » dans les locaux à Neuf-Brisach et la marque « UEM ». Par ailleurs, le projet devra permettre à la ville de Neuf-Brisach d'avoir « une forte implication dans le fonctionnement du nouvel ensemble UEM-VIALIS » par sa présence au sein du Conseil d'Administration.

Le regroupement des deux entreprises permettra à l'agence UEM de proposer des offres en électricité et en gaz en dehors de sa zone de desserte historique et sur sa zone de desserte des offres de fourniture en gaz naturel. Les niveaux de prix des offres de marchés seront optimisés en achetant l'énergie électrique pour l'ensemble des clients qu'ils soient fournis actuellement par Vialis ou par l'UEM. Tous les clients de l'UEM bénéficieront rapidement de divers outils commerciaux et techniques déjà proposés par Vialis.

Enfin, ce rapprochement assurera également aux deux entités d'envisager l'avenir avec plus de sérénité et de confiance

Voilà aujourd'hui la solution qui a été envisagée pour assurer le futur de l'UEM.



<<< Le club de pétanque



L'APV est située à l'extérieur de la Ville, 3, route de Weckolsheim, sous la Présidence de Mr Alain Angleski, cette Amicale est forte d'une centaine de membres et peut vous accueillir tous les après-midi à l'exception du dimanche.

Notre objectif est de vous faire découvrir le plaisir de ce sport, réunir les curieux, passionnés, amateurs et pétanqueurs confirmés dans un lieu ouvert sur les glacis de la Ville.

Il plairait aux animateurs et aux membres de notre Amicale, de recevoir de nouveaux amis pétanqueurs.

De bons joueurs sont tout à fait disposés à initier les personnes qui le désireraient.

Pour vous adonner au jeu de la pétanque aussi bien pour vos loisirs qu'en compétition, une contribution annuelle pour obtenir la carte de membre d'un montant de 20,00€ vous sera demandée pour utiliser nos installations dans un cadre agréable et convivial.

Le Comité

COMMUNICATIONS

<<< Dates à retenir

Du 2 au 4 Septembre 2016	Bivouac napoléonien (Fossés entre la porte de Strasbourg et la porte de Bâle) - Organisé par le Comité des Fêtes Vauban
Dimanche 4 Septembre 2016	Pique-nique Géant dans les remparts avec la ville de Breisach



